

PROGRAMME DE 1^{ère} FORMATION du personnel utilisant des appareils de bronzage UV mis à disposition du public

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Acquérir les compétences professionnelles suivantes nécessaires pour pouvoir passer le contrôle de connaissances pour répondre aux conditions fixées par l'arrêté du 29/06/2017 et obtenir l'attestation de compétence si le candidat a satisfait aux tests de connaissances.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne qui met à la disposition du public des appareils de bronzage de type UV1 et UV 3 utilisés usage professionnel, conformément à l'article 13.

PRÉ-REQUIS

Tout public mettant à la disposition du public des appareils émetteurs d'UV.

DURÉE DE LA

FORMATION ET MODALITÉS

PROGRAMME DE FORMATION EN PRÉSENTIEL

Durée : 25h dont 12h pour les effets et dangers des UV sur la santé, 5h appareils de bronzage, fonctionnement et entretien
Dispositions législatives et réglementaires : 5h et cas pratiques : 3h

Effectif : maximum 12

MODALITÉS D'ÉVALUATION : dans un délai de 30 jours, une épreuve de 2h en théorie et une épreuve de mise en situation d'une durée de 45mn. La note moyenne doit être égale ou supérieure à 12/20 et de minimum 10 pour les épreuves pratiques et théoriques.

LIEU DE LA FORMATION

FB FORMATION ESTHÉTIQUE

10 rue Ste Opportune, 86000 Poitiers

N° Siret : 82283971800019

N° déclaration d'existence : 75860149386

CONTENU DE LA FORMATION

Conforme à l'arrêté du 29/06/2017 :

1°) Effets et dangers des rayonnements ultraviolets sur la santé (12h)

2°) Appareils de bronzage, fonctionnement et entretien (5h)

3°) Disposition législatives et réglementaires encadrant la mise à disposition d'appareils de bronzage au public (5h). 4°) mise en situation pratique (3h).

PROFIL DU(DES) FORMATEUR(S) et

INTERVENANT : Mme Cros, licenciée en

physique chimie et Mme Bernabé,

BTS esthétique cosmétique, habilitation

UV depuis 20ans.

